

doc
CA1
EA
94F51
FRE

DOCS

CA1 EA 94F51 FRE

Visite en Russie du Ministre des
affaires etrangeres, M. Andre
Quellet, du 28 au 30 novembre 1994
et aux reunions ministerie
43270462

Canada
Canada

Visite en Russie du ministre des Affaires étrangères,
M. André Ouellet, du 28 au 30 novembre 1994
et aux réunions ministérielles de l'OTAN à Bruxelles,
les 1^{er} et 2^e décembre 1994



LES RELATIONS BILATÉRALES CANADA-RUSSIE

Sur le plan territorial, le Canada et la Russie sont les deux plus grands pays du monde. Ces voisins septentrionaux qui longent tous deux l'océan Pacifique se partagent 85 p. 100 des côtes de l'océan Arctique. Le Canada a établi des relations diplomatiques avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1942. Dans le cadre de l'assistance en temps de guerre, la Marine royale canadienne a escorté bon nombre de convois alliés à Mourmansk. Les relations ont été tendues pendant la Guerre froide, jusqu'aux changements spectaculaires qui ont mené au démantèlement de l'URSS et à l'émergence de la Fédération de Russie à titre d'État indépendant. Les contacts entre Canadiens et Russes se développent maintenant rapidement.

Les relations politiques

Le Canada a accueilli le Sommet de Vancouver des 3 et 4 avril 1993 entre le président de la Russie, M. Boris Eltsine, et le président des États-Unis, M. Bill Clinton. C'était la troisième fois que M. Eltsine visitait le Canada depuis son arrivée au pouvoir, ce qui témoigne éloquemment du dynamisme de la relation entre les deux pays.

Le Canada et la Russie ont établi un cadre pour la gestion de leurs relations bilatérales. Pendant sa visite en mai 1993 à Moscou, l'ancien premier ministre, M. Brian Mulroney, et le président Eltsine ont signé des accords sur la coopération économique et environnementale ainsi qu'un Mémoire d'accord entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le ministère russe des Affaires intérieures.

À titre de membre du Groupe des Sept, le Canada collabore avec ses partenaires occidentaux pour appuyer plus efficacement les réformes politiques et économiques en Russie. Le premier ministre, M. Jean Chrétien a participé activement aux discussions sur la Russie pendant le Sommet de Naples. Il a plus tard confirmé que la Russie participera au Sommet que le Canada accueillera à Halifax en juin prochain. Le premier ministre rencontrera le président Eltsine au moment de la Réunion ministérielle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), au début de décembre.

Les ministres des Affaires étrangères du Canada et de la Russie, MM. André Ouellet et Andrei Kozyrev, se consultent régulièrement sur des questions bilatérales et internationales. Les deux ministres se sont retrouvés encore récemment à Winnipeg, au Manitoba, le 27 octobre, à la Conférence sur le partenariat pour la transformation économique de l'Ukraine.

.../2



Les Relations internationales

Le Canada a appuyé la Russie lorsqu'elle a assumé la succession de l'ancienne URSS à titre de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Les deux pays collaborent étroitement au sein de la CSCE, et ils en font tout autant à titre de membres du Conseil de coopération nord-atlantique, parrainé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Canada appuie le coparrainage par la Russie du Processus de paix au Moyen-Orient, et il a apprécié la participation active de la Russie, en tant que membre du Groupe de contact, à la recherche d'une entente dans l'ancienne Yougoslavie.

Le Canada et la Russie ont appuyé la création du Conseil international des sciences de l'Arctique, et ils conjuguent maintenant leurs efforts en vue de former un Conseil de l'Arctique international qui soit investi d'un mandat social, économique et environnemental plus vaste. La coopération s'étend aussi à la sphère militaire; les entretiens au niveau des états-majors et les visites d'installations d'entraînement sont désormais des activités annuelles. Des troupes canadiennes et russes sont présentement affectées à la force onusienne de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie.



LES RELATIONS COMMERCIALES CANADA-RUSSIE

Les relations commerciales du Canada avec la Russie ont, depuis toujours, été dominées par d'importantes ventes de céréales, qui ont fait de la Russie notre plus gros acheteur de blé à l'échelle internationale. Ces deux dernières années, toutefois, nos relations commerciales bilatérale se sont sensiblement modifiées. La Russie n'est plus l'un de nos principaux acheteurs de blé; elle importe maintenant plutôt des biens d'équipement, des services, des biens de consommation, des aliments transformés et des technologies. Aujourd'hui, la Russie figure au 20^e rang parmi nos marchés d'exportation.

Le vaste marché russe offre des possibilités dans plusieurs secteurs. Le Canada exporte principalement des machines et des pièces mécaniques, des aliments transformés, des véhicules, des produits électroniques, des bâtiments préfabriqués et, surtout, des services (techniques, financiers et juridiques). Les exportations totales de marchandises ont atteint 430 millions de dollars en 1993, alors que les exportations de services ont représenté 220 millions de dollars, ce qui représente une somme totale de 650 millions de dollars.

Les exportations russes au Canada ont totalisé 430 millions de dollars en 1993; elles comprenaient surtout des métaux et des minéraux, du poisson, des machines, des pièces mécaniques et du matériel lourd. La Russie bénéficie du Tarif de préférence général depuis 1992.

Les exportateurs canadiens restent fort intéressés par la Russie, malgré les difficultés qu'ils rencontrent souvent lorsqu'ils cherchent à pénétrer ce vaste marché. Les règles et les réglementations tendent à changer rapidement, et l'on manque souvent de transparence. Il s'agit là de facteurs particulièrement importants pour les investisseurs étrangers.

Étant donné les maigres réserves de devises fortes de la Russie, les exportateurs ont dû dépendre du financement multinational offert par la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Certaines banques européennes privées offrent aussi un financement. La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a réactivé une ligne de crédit de 100 millions de dollars. Mais cette ligne de crédit est déjà pratiquement entièrement utilisée.

L'industrie canadienne est très intéressée à acheter de la Russie des matières premières industrielles et des techniques qui, bien qu'avancées, ne sont pas encore commercialisées. Les matériaux industriels de pointe de la Russie et ses compétences en génie biomédical pourraient, par exemple, être utiles à nombre de sociétés canadiennes.

.../2



Les investissements

La mutation politique et économique en cours, qui fait époque, a accru la complexité du marché russe. Et les nouvelles politiques et pratiques ont permis de diversifier davantage les relations que le Canada entretient en matière d'investissements, avec l'une des plus grandes économies du monde.

Les investissements canadiens dans la Fédération de Russie sont globalement estimés à 300 millions de dollars. Ces investissements ont surtout été réalisés dans le secteur pétrolier et gazier, où 30 coentreprises ont été créées depuis trois ans. Des investissements canadiens ont aussi été réalisés dans les secteurs de la construction, du commerce de détail et des services.

Un nouvel Accord sur la protection des investissements étrangers (APIE), qui pourrait être signé au début de 1995, fait actuellement l'objet de négociations avec la Russie. De tels accords contribuent à l'établissement de coentreprises et de filiales en propriété étrangère exclusive.



LE PROGRAMME CANADIEN D'ASSISTANCE À LA RUSSIE

Le programme canadien d'assistance à la Russie porte sur l'assistance technique, sur la coopération en matière de sécurité nucléaire et sur l'aide humanitaire. Mis en place en juillet 1991, il vise trois grands objectifs, à savoir : soutenir la transition vers une économie de marché, promouvoir le développement démocratique et resserrer les liens en matière de commerce et d'investissement entre le Canada et la Russie. Aux termes de ce programme, géré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Canada a engagé à ce jour au-delà de 75 millions de dollars au titre de plus de 200 projets. Les décaissements déjà effectués s'établissent à quelque 43,5 millions de dollars.

En ce qui concerne l'assistance technique, le programme est axé sur cinq domaines prioritaires dans lesquels les compétences du Canada s'apparient aux besoins de la Russie en matière de réformes économiques et politiques. Ces domaines sont le développement démocratique et le bon gouvernement, le développement du secteur privé, l'énergie, le développement du Nord et l'environnement et, enfin, l'agriculture. À tous ces égards, le programme canadien s'attache à renforcer les capacités locales en procédant à des transferts de connaissances, de compétences et de technologie. L'assistance porte principalement sur le perfectionnement des ressources humaines, sur la création d'établissements et sur la prestation de conseils dans le domaine des politiques. L'établissement de liens directs entre particuliers et organismes des deux pays est fortement favorisé, pour faire en sorte que l'assistance canadienne ait une incidence à la fois pratique et directe au niveau local.

Parmi les principaux éléments du programme canadien d'assistance à la Russie, il faut surtout mentionner l'Initiative canadienne de sécurité nucléaire (ICSN), d'une valeur de 30 millions de dollars, qui prévoit la prestation de services d'experts dans trois domaines prioritaires, soit la sécurité des réacteurs, l'établissement de règlements et la gestion des centrales. Deux projets, totalisant plus de 13 millions de dollars, sont déjà en cours. Dans le cadre de l'un de ces projets, le Canada collabore avec le ministère russe de l'Énergie atomique en vue d'améliorer la sécurité des réacteurs RBMK en Russie. Le second projet vise à relever les normes réglementaires et la coopération.

Depuis 1992, le Canada a fourni à la Russie une contribution totale de 18 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire. Quelque 13,5 millions de dollars sont allés au programme d'aide mis en place par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour faire parvenir des médicaments et des fournitures médicales aux groupes les plus vulnérables en Russie, à savoir les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes ou devenues mères depuis peu. D'autre part, 4,5 millions de dollars ont été accordés à l'UNICEF pour lui permettre d'offrir des vaccins et médicaments essentiels, ainsi que des fournitures et du matériel médicaux, destinés aux enfants.

.../2



Les paragraphes suivants offrent quelques exemples de grands projets en cours dans le cadre du programme canadien d'assistance.

LE DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE ET LE BON GOUVERNEMENT

Formation de parlementaires : Ce projet, d'une durée de 21 mois et d'une valeur de 750 000 dollars, est géré par le Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur en collaboration avec le Parlement du Canada; il vise à renforcer les capacités professionnelles des membres du personnel de la Douma, du Conseil de la fédération, du Cabinet du président et de l'Institut de droit de la Russie. Un cours de formation parlementaire de trois mois, portant notamment sur les principes régissant les institutions démocratiques, la gestion de l'économie, le processus législatif et les relations fédérales-régionales, est actuellement dispensé à Moscou. Des transcriptions et des enregistrements vidéo de toutes les séances de formation seront mis à la disposition des gouvernements régionaux et d'autres organisations en Russie; ils seront également offerts à d'autres démocraties naissantes. De plus, 25 cadres moyens et supérieurs russes effectueront, au Parlement du Canada, des stages de formation de deux à six semaines qui, spécialement conçus pour répondre à leurs besoins particuliers, s'échelonnent sur toute la durée du projet. Les six premiers candidats, choisis parmi les participants au cours qui se donne actuellement, entreprendront des stages de travail d'une durée de 12 semaines au début de 1995.

Bourse Eltsine pour la démocratie : Dans le cadre de ce programme, quelque 40 boursiers russes viennent au Canada chaque année pour y recevoir des cours de formation dans des domaines où, en Russie, certaines réformes économiques et politiques s'imposent. Tout récemment, soit en novembre, un groupe de boursiers, composé de représentants des banques, du secteur privé et des gouvernements régionaux et municipaux russes, a terminé un stage de formation de huit semaines, conçu « sur mesure », qui l'a mené aux quatre coins du Canada. Le prochain groupe de boursiers entreprendra en avril 1995 des cours de formation portant essentiellement sur la protection de l'environnement, les questions financières et l'aide à la jeunesse. Le financement du programme est assuré par les revenus d'investissement d'une contribution remboursable de 20 millions de dollars consentie par le gouvernement du Canada au titre du Fonds de la Bourse Eltsine pour la démocratie, qu'administre l'Université de la Saskatchewan.

LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Programme de développement de la collectivité de Zhukovsky : La North Okanagan Development Corporation (NODC) de Vernon, en Colombie-Britannique, gère un projet de deux ans, d'une valeur de 480 000 dollars visant à mettre en oeuvre un programme de développement économique dans la ville russe de Zhukovsky, qui a beaucoup souffert du processus de conversion des installations militaires. Un centre de développement d'entreprises offrant de la formation et des conseils aux petits entrepreneurs a été mis sur pied dans le cadre du projet. Un fonds renouvelable de 85 000 dollars permet en outre d'accorder des prêts aux petites entreprises. Les premiers 10 000 dollars de ce fonds ont directement contribué à créer ou à conserver environ 35 emplois. Compte tenu du succès remporté par le projet, le Service fédéral d'emploi de la région de Moscou a accordé un contrat à la NODC pour jeter les bases de ce modèle de développement économique dans quatre autres centres de l'oblast de Moscou.

Formation en matière de politique commerciale et services juridiques : Le Canada cherche à faciliter l'intégration de la Russie dans le système commercial mondial grâce à deux initiatives complémentaires. Dans le cadre d'un premier projet de 615 000 dollars, le cabinet MacLeod Dixon Barristers and Solicitors de Calgary fournit sur place, depuis décembre 1992, des conseils juridiques sur l'accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) au ministère des Relations économiques étrangères (MREE) russe. À cela vient s'ajouter une initiative de 230 000 dollars, d'une durée d'un an, gérée par le Centre de droit et de politique commerciale de l'Université d'Ottawa et de l'Université Carleton, dans le cadre de laquelle 12 cadres supérieurs du MREE de recevoir des cours de formation sur les principaux aspects des négociations commerciales multilatérales. Deux fonctionnaires russes ont, en outre, effectué des stages intensifs de deux mois au sein de directions de l'administration fédérale responsables de la politique commerciale multilatérale.

Renaissance Europe de l'Est : Plus de 6 millions de dollars ont été accordés à des entreprises canadiennes dans le cadre du programme Renaissance Europe de l'Est afin de promouvoir les possibilités d'affaires et d'investissement en Russie. Les crédits, attribués en vertu du principe du partage des frais, permettent de réaliser des études de faisabilité axées sur des entreprises particulières, de créer des coentreprises et d'offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises. Le programme permet également de fournir du soutien à des conseils commerciaux bilatéraux et de l'aide dans le cadre de foires, de missions et de séminaires commerciaux. Une centaine de projets ont été approuvés à ce jour, principalement dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des télécommunications, des mines et de la foresterie.

L'ÉNERGIE

Formation de gestionnaires de centrale électrique : Ce programme de 2,2 millions de dollars échelonné sur 18 mois est presque terminé. Géré par la British Columbia Hydro International Ltd., il a contribué à renforcer les capacités de formation au sein du ministère russe des Carburants et de l'Énergie. Il a permis de former jusqu'à maintenant plus de 40 gestionnaires de centrales électriques provenant de sept régions de la Russie grâce à des cours et à des stages effectués dans des entreprises canadiennes de services publics. Au terme des cours et stages de formation, une équipe canadienne a aidé les gestionnaires russes à mettre sur pied des programmes de formation dans chacun des sept centres régionaux. Les responsables russes ont déjà commencé à offrir une formation locale inspirée du modèle canadien.

Instituts de formation dans le domaine pétrolier et gazier : Le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) de Calgary gère un projet de dix mois d'une valeur de 525 000 dollars qui vise à élaborer un programme d'étude sur le commerce du pétrole et à mettre à jour les cours donnés dans 31 instituts russes de formation dans le domaine pétrolier et gazier. Jusqu'à 170 enseignants russes assisteront à des séminaires portant sur le perfectionnement professionnel et sur l'élaboration de programmes d'études, ainsi qu'à des cours d'anglais. De plus, 18 enseignants russes effectueront des stages au Canada. Ce projet s'ajoute aux initiatives d'assistance technique déjà entreprises par l'Association des collèges communautaires du Canada et par le Service de formation dans l'industrie pétrolière. L'aide canadienne dans ce secteur a permis aux instituts canadiens de formation dans le domaine pétrolier et gazier d'obtenir quelque 2,5 millions de dollars de contrats directs visant des cours de formation en Russie.

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD ET L'ENVIRONNEMENT

Gestion des services publics et des infrastructures du Nord : Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest met actuellement au point un programme de trois ans, d'une valeur de 1,2 million de dollars, afin d'aider le gouvernement de la République de Sakha (Yakoutie), située dans le nord de la Russie, à gérer ses programmes de travaux publics. Il fournit des cours de formation et des conseils dans le domaine de la planification, de la coordination et de l'administration des appels d'offres et des marchés publics. La première série de séminaires, présentée par des fonctionnaires et des gens d'affaires canadiens à une soixantaine de représentants russes a eu lieu dans la République de Sakha en octobre 1994. D'autres séances de formation, portant notamment sur la gestion financière, sur les codes du bâtiment et sur l'administration des marchés, seront données à Yellowknife, en décembre, à dix spécialistes de la République de Sakha.

L'AGRICULTURE

Coopératives de crédit agricole : Ce projet de 2,5 millions de dollars, étalé sur cinq ans et géré par Développement international Desjardins, de Lévis, au Québec, vise à contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique régissant les coopératives de crédit en Russie, à faciliter l'établissement d'une vingtaine de ces coopératives dans l'oblast de Volgograd et à apporter un appui technique au Comité pour le développement des coopératives de crédit (CDCC) russe. Dans le cadre du travail préparatoire à la mise sur pied des coopératives, on a procédé à des études économiques des oblasts et à des vérifications des coopératives de crédit qui existent déjà en Russie. Un conseiller canadien à plein temps travaille sur place avec le CDCC et quatre représentants de ce comité sont venus au Canada, au début novembre, pour y étudier le système des coopératives de crédit canadiennes.

Réseaux de distribution alimentaire : Travaillant en coopération avec une société russe spécialisée dans le commerce des aliments, l'entreprise KOM International, de Montréal, gère un projet de 870 000 dollars qui permettra d'offrir des cours exhaustifs de formation axés sur les réseaux occidentaux de distribution alimentaire et de dresser un plan stratégique complet en vue de la mise sur pied d'un tel réseau dans la région de Saint-Pétersbourg. À ce jour, 12 cadres russes ont reçu ces cours de formation, qui ont été dispensés tant au Canada qu'en Russie. Un plan détaillé a en outre été élaboré pour inviter les grandes institutions financières internationales à participer un financement de la mise en place du nouveau réseau.



LE CANADA ET L'ARCTIQUE

Le 20 octobre 1994, le Canada a nommé son premier ambassadeur aux Affaires circumpolaires. L'ambassadrice Mary Simon représentera désormais le Canada aux réunions internationales sur les questions circumpolaires, et elle consulera les Canadiens et les Canadiennes intéressés — notamment les gouvernements du Grand Nord et les groupes autochtones — sur ces questions. L'ambassadrice sera aussi chargée de coordonner les efforts que déploie le gouvernement fédéral dans le domaine des questions circumpolaires, y compris :

- la participation du Canada à la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), à laquelle adhèrent huit pays;
- la mise en oeuvre d'une proposition canadienne portant sur la création d'un Conseil de l'Arctique, composé du Canada, des États-Unis, de la Russie, de l'Islande, de la Suède, de la Finlande, de la Norvège et du Danemark, ainsi que de représentants des peuples autochtones;
- la politique du Canada concernant l'Antarctique.

Cette nomination fait suite à un engagement pris pendant la dernière campagne électorale fédérale. Cette nomination et le projet de création d'un Conseil de l'Arctique représentent deux instruments-clés pour une promotion plus efficace des objectifs touchant l'Arctique et la politique étrangère en général.

La région arctique fait face à divers problèmes, complexes et interreliés, d'ordre juridique, politique, développemental, environnemental, scientifique et culturel; la résolution de ces problèmes passe par une bonne coordination multilatérale des politiques qui seront mises en oeuvre ainsi que par des actions concertées. Les impératifs d'unité nationale du Canada, de même que ses principaux objectifs en matière de politique étrangère — le bon gouvernement, le développement durable et le respect des droits de la personne —, trouvent tous leur application dans la région arctique.

Les activités de coopération internationale du Canada dans l'Arctique s'inscrivent dans un cadre tant multilatéral que bilatéral.

.../2



Sur le plan multilatéral, les huit pays arctiques ont adopté, en 1991, la SPEA, qui permettra de renforcer la coordination des politiques et programmes nationaux déjà mis en place pour protéger l'environnement arctique. Le Canada accueillera la prochaine réunion ministérielle sur la SPEA, qui aura lieu en 1995. Le Canada a notamment pour priorités d'institutionnaliser davantage la SPEA et d'obtenir plus rapidement des progrès sur les questions concernant tout aussi bien la protection de l'environnement marin arctique que les connaissances autochtones sur le sujet.

Sur le plan bilatéral, le Canada et la Russie ont conclu en 1992 un Accord sur la coopération dans l'Arctique et le Nord. Aux domaines jugés prioritaires dans les années 60 — la géologie, la construction, l'environnement, la santé, le milieu socio-culturel et les activités des Autochtones — sont venues s'ajouter de nouvelles priorités, qui sont notamment les relations économiques entre les régions nordiques et les contacts directs entre les gouvernements régionaux et les administrations locales, d'une part, et les peuples autochtones, d'autre part.

En 1988, le Canada et les États-Unis ont conclu un Accord sur la coopération dans l'Arctique visant plus particulièrement l'utilisation du Passage du Nord-Ouest par les navires américains. Le Canada et les États-Unis participent depuis plusieurs années à la défense conjointe de l'Arctique. Les activités de coopération dans le domaine arctique que le Canada met en oeuvre avec les pays nordiques s'effectuent surtout avec le Danemark; ces activités sont notamment axées sur la délimitation de la frontière avec le Groenland et sur la recherche scientifique.

Le Canada est d'avis que l'établissement d'un Conseil de l'Arctique comblerait le besoin, de longue date, de créer une organisation qui soit investie d'un mandat plus vaste que celui de la SPEA et qui permette de promouvoir les intérêts régionaux. Un tel conseil pourrait fonctionner efficacement avec une présidence alternante, sans secrétariat permanent et avec la prise par les membres d'initiatives volontaires sur les activités convenues. Ce conseil devrait reposer sur le consensus afin de garantir la volonté politique requise pour un suivi efficace. Le Canada poursuivra activement ce dossier avec les autres pays de l'Arctique.



LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DE L'OTAN

Contexte

Le Canada est un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et fut l'un des premiers pays signataires du Traité en 1949. Depuis la fondation de l'Alliance, créée pour assurer la défense commune de l'Amérique du Nord et des 14 pays membres européens, le Canada a maintenu des troupes en Europe et a des représentants au siège de l'OTAN à Bruxelles. Le Canada fut le principal promoteur de l'article 2 du Traité de Washington qui prévoit la promotion de conditions favorisant la stabilité, le bien-être et la coopération économique entre les pays membres de l'OTAN.

Jusqu'en 1970, les forces canadiennes étaient surtout postées dans le nord de l'Allemagne. Auparavant, jusqu'au retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966, le Canada maintenait également des forces aériennes dans la ville de Metz, en France. En 1970, le Canada a réduit l'importance de son contingent en Europe, l'essentiel des forces canadiennes se composant d'une brigade mécanisée à Lahr, en Allemagne de l'Ouest, et de trois escadrons de chasse à Baden-Soellingen dans le sud de l'Allemagne.

Ces dernières années, la réduction remarquable des risques de conflit en Europe et une conjoncture économique difficile au pays ont amené le gouvernement canadien, à l'instar de ses alliés qui ont des forces stationnées en Europe centrale, à réduire sa présence sur l'ancien front central. Le Canada a donc fermé ses bases militaires en Allemagne et a cessé de fournir à l'OTAN les formations terrestre et aérienne du commandement des Forces canadiennes en Europe.

Situation actuelle

En dépit du rapatriement de ses troupes, l'engagement du Canada envers l'OTAN et la défense collective de l'Europe et de l'Amérique du Nord demeure inchangé. La contribution actuelle du Canada à la sécurité européenne s'établit comme suit :

- un bataillon d'infanterie, avec équipement déjà en place, qui serait affecté, en cas de crise ou de guerre, auprès de la Force mixte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou de la Force mobile du Commandement allié en Europe (Terre) dans le nord de la Norvège;
- détachement de forces navales et aériennes pour les opérations de l'OTAN, y compris la Force navale permanente de l'Atlantique et la Force de détection lointaine aéroportée de l'OTAN;
- mise à la disposition de l'OTAN, en cas de crise ou de guerre en Europe, d'une brigade mécanisée et de deux escadrons de CF-18 basés au Canada, jusqu'à concurrence de 36 appareils;

.../2



- plus de 450 Canadiens membres des états-majors de l'OTAN en Europe;
- participation aux programmes de l'OTAN à financement commun;
- offre d'entraînement des forces alliées sur le territoire canadien;
- affectation de ressources appropriées pour la vérification du contrôle des armements en Europe.

Le Canada contribue aux quatre postes budgétaires de l'OTAN : infrastructure, budgets civils et militaires et frais de fonctionnement des agences de l'OTAN. La contribution canadienne s'élèvera en 1994 à un peu plus de 168 millions de dollars canadiens, en sus d'un montant de 25 millions de dollars versé au titre de l'aide militaire dans le cadre d'accords bilatéraux avec des pays membres.

L'essor économique est un facteur capital du développement démocratique, essentiel à la stabilité. Parmi les pays du G-7, le Canada ne le cède qu'à l'Allemagne pour ce qui est de l'aide par habitant à l'ancienne Union soviétique.

Le maintien de la paix prend chaque jour plus d'importance. Le Canada fournit actuellement plus de 2000 soldats dans l'ancienne Yougoslavie, l'un des plus grands contingents nationaux au sein de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Des agents de la Gendarmerie royale du Canada ont également été envoyés en Croatie pour appuyer les activités des Nations Unies. Enfin, des Canadiens sont depuis le début de l'opération membres de la Mission de surveillance de la Communauté européenne dans l'ancienne Yougoslavie.

Objectifs canadiens

Le Canada appuie les efforts de l'OTAN visant à renforcer le rôle stabilisateur de l'Alliance en Europe, notamment grâce à son ouverture vis-à-vis de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et son programme de Partenariat pour la paix. Le Canada va d'ailleurs encourager l'accélération de la mise en oeuvre de ce programme ainsi que le développement de relations plus étroites avec la Russie dans le domaine de la sécurité européenne.

Le Canada va aussi continuer d'appuyer la réforme structurelle et budgétaire de l'OTAN afin que l'Alliance soit mieux en mesure de relever efficacement les nouveaux défis auxquels elle est confrontée en cette fin de XX^e siècle.

Novembre 1994



LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui déchire l'ancienne Yougoslavie et de fournir de l'aide humanitaire aux victimes. En septembre 1991, le Canada a été le premier pays à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) se saisisse de cette question. Le Canada participe activement à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, coprésidée par les Nations Unies et l'Union européenne (UE), et appuie fermement les efforts de la Conférence en vue de parvenir à un règlement négocié de la crise.

Maintien de la paix

Le Canada a envoyé l'un des plus gros contingents à la Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie (FORPRONU) : environ 2 000 soldats canadiens surveillent les zones protégées par l'ONU en Croatie, protègent les convois d'aide humanitaire ainsi que les réfugiés en Bosnie et surveillent l'application des accords de cessez-le-feu dans les deux pays. En outre, 45 observateurs civils, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie de la FORPRONU et un certain nombre d'observateurs canadiens participent à la mission de l'Union européenne dans toute l'ancienne Yougoslavie, sous l'égide de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Les Canadiens ont mené certaines des missions les plus difficiles des Nations Unies. En juin 1992, environ 750 membres du contingent canadien ont été envoyés à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport et y assurer la sécurité, afin d'établir un pont aérien pour ravitailler la population. En janvier et février 1993, 180 membres du contingent canadien ont été déployés temporairement dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, avec le mandat de surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie. En avril 1993, un autre groupe de 220 militaires a été envoyé à Srebrenica, en Bosnie orientale, pour y assurer la présence de la FORPRONU dans la ville assiégée. En juin 1994, environ 60 soldats canadiens ont été déployés à Gorazde pour aider à la surveillance de la zone d'exclusion de 3 kilomètres autour de cette ville de l'est de la Bosnie.

Aide humanitaire

La contribution totale du Canada aux efforts humanitaires pour les victimes du conflit, depuis l'automne 1991, s'élève à environ 60 millions de dollars. Ces fonds ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments et de vêtements, à loger les sans-abri et à venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux victimes de violence sexuelle.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires, dont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale pour les migrations, le mouvement de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales canadiennes (ONG) qui ont entrepris des programmes de secours en Bosnie-Herzégovine. Les partenaires canadiens sont CARE Canada, Canadian Feed the Children, Médecins sans frontières Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'International Institute for the Advancement of Community-Based Rehabilitation et l'Université Queen's.

.../2



Depuis l'établissement du pont aérien vers Sarajevo en juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a accumulé plus de 4 600 heures de vol, effectuant plus de 1 570 vols humanitaires, et transportant 11 000 passagers et près de 23 000 tonnes métriques de vivres et de médicaments.

Le Canada a apporté de généreuses contributions aux programmes du HCR et de l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants victimes de traumatismes. Avec la collaboration des provinces, 10 malades bosniaques ont été acceptés jusqu'ici pour être soignés au Canada, dans le cadre du programme médical spécial de l'ONU. En outre, le Canada a mis en oeuvre des projets à Sarajevo, en collaboration avec des ONG canadiennes, pour aider à rétablir les services publics de base comme les soins de santé et l'approvisionnement en eau.

Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie (CIAY), le Canada maintient des relations diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit à mettre fin à la violence et à rechercher une solution pacifique. Ces derniers mois, le Canada est demeuré en contact étroit avec les membres du Groupe de contact qui coordonne les efforts de la Russie, des États-Unis et de l'Union européenne en vue d'obtenir un règlement négocié du conflit. Nous avons également des consultations régulières avec les pays qui fournissent des troupes à la FORPRONU.

En janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. En avril 1992, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine. Des relations diplomatiques ont été établies avec la Slovénie en janvier 1993 et avec la Croatie, en avril 1993. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies permettant l'admission de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'ONU, en avril 1993.

Dès le début de la crise en Bosnie-Herzégovine, de concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe et a exhorté la Serbie à mettre fin à son ingérence dans les affaires de ce pays. En septembre 1992, le Canada, ainsi que plusieurs autres pays, a coparrainé la résolution excluant la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) des débats de l'Assemblée générale des Nations Unies et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé l'exclusion temporaire de la Yougoslavie de la CSCE.

En avril 1993, le Canada a resserré son application des sanctions de l'ONU contre la Yougoslavie par le gel des biens de l'État au Canada et par d'autres mesures commerciales. Un navire et un avion de patrouille maritime canadiens ont participé à l'application des sanctions par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans l'Adriatique. Le Canada dirige aussi la mission d'aide à l'application des sanctions multinationales dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui aide à faire respecter les sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission d'enquête multinationale sur la surveillance des sanctions en Albanie.

En réponse aux pressions résultant des sanctions internationales, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a annoncé en août 1994 qu'elle allait cesser toute assistance autre qu'humanitaire aux serbes de Bosnie et a également annoncé la fermeture de sa frontière avec les territoires contrôlés par les serbes bosniaques en Bosnie. La CIAY a mis sur pied une mission civile pour observer la frontière. Douze Canadiens font présentement partie de cette mission, à laquelle le Canada a versé une somme de 125 000 dollars.

Le Canada a pris part aux missions de prévention des conflits de la CSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine, et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le Canada a aussi dirigé une mission d'enquête de la CSCE au Kosovo et pris part à une mission de la CSCE chargée d'enquêter sur des violations des droits de la personne dans des camps de détention en Bosnie-Herzégovine. La contribution financière du Canada aux différentes missions de diplomatie préventive se chiffre maintenant à plus de 2 millions de dollars.

Crimes de guerre

Le Canada a, depuis le début, dirigé et appuyé les efforts déployés pour enquêter sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie et poursuivre leurs auteurs. En mars 1993, un spécialiste canadien du droit humanitaire international a été nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la Commission d'experts des Nations Unies (UNCOE) chargée de faire enquête sur les allégations de crimes de guerre et d'autres violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a été le premier pays à faire une contribution, d'une somme de 300 000 dollars, à un fonds d'affectation spéciale en faveur de l'UNCOE.

Une équipe d'enquêteurs canadiens s'est rendue en ancienne Yougoslavie pour aider l'UNCOE dans son travail. Ils ont notamment enquêté sur un charnier, sur des cas de viol en vue de poursuivre éventuellement les auteurs pour crimes de guerre, sur le ciblage délibéré de civils et de leurs biens et sur la destruction délibérée de sites culturels et historiques.

En mai 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé un Tribunal international des crimes de guerre afin de poursuivre les auteurs des violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Cette mesure faisait suite à une rencontre internationale d'experts, parrainée par le Canada à Vancouver, sur les moyens de juger ces délits. En septembre, le candidat canadien, le juge Jules Deschênes, a été parmi les 11 juges retenus par l'Assemblée générale des Nations Unies. En mars 1994, le Canada a contribué \$233 000 dollars au Fonds de fiducie du Tribunal.

Le Canada a soumis ensuite au Secrétaire général de l'ONU un rapport sur les règles de preuve et de procédure à appliquer au Tribunal, notamment pour ce qui est des cas d'agression sexuelle et de la protection des témoins. Le Canada a également soumis, en mars et en juin 1993, au Conseil de sécurité de l'ONU, des rapports sur des présumés crimes de guerre.

Aux deux dernières sessions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Canada a contribué à faire adopter des résolutions condamnant toutes les violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. La Commission a demandé qu'un groupe d'experts fasse enquête sur le recours à l'agression sexuelle systématique des femmes comme arme de guerre. Le Canada a collaboré à la rédaction de la Déclaration sur la protection des victimes de crimes de guerre, qui fait expressément référence aux agressions sexuelles contre les femmes en période de conflit armé. En 1993, le Canada a présidé à Genève le Comité de rédaction de la Conférence internationale sur la protection des victimes de guerre.

Mesures spéciales d'immigration

Des mesures spéciales ont été annoncées en juillet 1992 pour que les citoyens de l'ancienne Yougoslavie puissent rejoindre les membres de leurs familles au Canada. Jusqu'à maintenant, plus de 5 000 personnes ont pu entrer au Canada grâce à ces mesures spéciales.

En décembre 1992, le Canada a répondu à un appel du HCR en faveur du rétablissement de Bosniaques libérés par les autorités serbes dans des camps provisoires en Croatie. Ce programme a permis de faire venir au Canada, en 1993, près de 600 ex-détenus et les membres de leurs familles, dont la réinstallation pouvait se faire sans difficulté.

Le Canada continue en outre d'accorder le statut de réfugiés au sens de la Convention, à un certain nombre de personnes dont les cas sont dignes d'intérêt, à la fois dans le cadre de programmes gouvernementaux et de programmes de parrainage par des groupes de particuliers. Depuis janvier 1993, plus de 4 000 réfugiés ont été admis au Canada dans le cadre de ces programmes.

Novembre 1994

PAYS MEMBRES

CSCE

CCNA

OTAN

UEO

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Grèce
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Portugal
Royaume-
Uni

Canada
Danemark
États-Unis
Islande
Norvège
Turquie

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Bélarus*
Bulgarie
Estonie
Géorgie
Hongrie
Kazakhstan
Kyrgyztan
Lettonie
Lituanie
Moldavie
Pologne
République
slovaque
République
tchèque
Roumanie
Russie
Tadjikistan*
Turkménistan
Ukraine
Ouzbékistan

Autriche
Bosnie-
Herzégovine
Croatie
Chypre
Finlande (PPP)
Irlande
Liechtenstein
Malte
Monaco
Saint-Marin
Saint-Siège
Slovénie (PPP)
Suède (PPP)
Suisse
Yougoslavie■
Ancienne
république
Yougoslave
de Macédoine

PPP : Pays non membres du CCNA participant au Partenariat pour la Paix

■ Suspendue

* Pays du CCNA qui n'ont pas adhéré au PPP.



ANDRÉ OUELLET
Ministre canadien des Affaires étrangères

Député à la Chambre des communes depuis 1967, André Ouellet a occupé plusieurs postes au sein du Cabinet pendant ses longues années de présence au Parlement.

M. Ouellet a été ministre des Postes, président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre, Ministre de la Consommation et des Corporations, ministre d'État aux Affaires urbaines, ministre des Travaux publics, ministre du Travail et ministre d'État au Développement économique régional.

Il a également été ministre responsable de diverses sociétés d'État, dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Commission du système métrique et le Conseil des normes du Canada.

M. Ouellet a été nommé porte-parole officiel de l'Opposition pour les Transports en 1985, pour les Affaires extérieures en 1988 et pour les Relations fédérales-provinciales en 1990. Entre 1990 et 1992, il a siégé au sein d'une commission royale d'enquête et de deux comités parlementaires chargés de revoir la Constitution, soit la Commission Bélanger-Campeau et les Comités Beaudoin-Edwards et Beaudoin-Dobbie.

Il a par ailleurs été président du Caucus libéral du Québec en 1968, organisateur politique en chef du Parti libéral fédéral au Québec de 1977 à 1984 et coprésident du Comité de la campagne nationale libérale en 1992.

M. Ouellet est diplômé de l'Université d'Ottawa et diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke. Député de Papineau-Saint-Michel, au Québec, il est marié et père de quatre enfants.

DOCS
CA1 EA 94F51 FRE
Visite en Russie du Ministre des
affaires etrangeres, M. Andre
Quellet, du 28 au 30 novembre 1994
et aux reunions ministerie
43270462



GC 224 (92/00) 73/00-21-009-1311





ACCO ^{TM/MC}

YELLOW	25970	JAUNE
BLACK	25971	NOIR
BLUE	25972	BLEU
RL BLUE	25973	BLEU RL
GREY	25974	GRIS
GREEN	25975	VERT
TANGERINE	25977	TANGERINE
RED	25978	ROUGE
EX RED	25979	ROUGE EX

MADE IN CANADA BY/FABRIQUE AU CANADA PAR

ACCO CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCO LIMITEE
TORONTO CANADA



60984 81800